



Site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du Bassin de
l'Ance du Nord et de l'Arzon »

Comité de pilotage

Compte rendu de la réunion du 4 octobre 2018 à Sauvessanges

Présents	
Didier ARDEVOL	Maire de Sauvessanges
Florence BALEYDIER	Direction Départementale des Territoires de la Loire (DDT 42)
Bernard BATISSON	Maire de St-Romain
Michel BRAVARD	Maire de Meyderolles
Didier CORNUT	Forestiers privés de Haute-Loire
Eric DUBOURGNOUX	Vice-président du Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)
Marie-Claude DUPRE	Puy-de-Dôme Nature Environnement
Daniel GARMY	Direction Départementale des Territoires du Puy-de Dôme (DDT 63)
Marc JOUBERT	Mairie de Viverols
Jean JOUVE	Mairie de St-Jean-d'Aubrigoux
François LOCRET	Sous-préfecture d'Ambert
Serge MIDROIT	Mairie de Sauvessanges
Nadine NOGARET	Parc naturel régional Livradois-Forez
Julien QUATRESOUS	Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme
Simon PELIN	Maire d'Eglisolles
Flora PLANCHON	Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire (DDT 43)
Elodie PRINTINHAC	Communauté de communes Ambert Livradois Forez (CCALF)
Michel RAMOUSSE	Mairie de Craponne-sur-Arzon, Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme
Bernard RIEUX	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Loire
Sylvain VRIGNAUD	Malacologue indépendant - expert Moule perlière
Emilie ARDOUIN	Chargée de mission Natura 2000 Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)

Excusés	
Françoise MOREL	Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Délégation régionale Allier-Loire amont
Florian CHOPARD-LALLIER	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire
Mylène DEJOUX	Communauté d'agglomération Loire Forez
Samuel ESNOUF	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)
Alain FAURE	Maire de la Chaulme
Daniel FRECHET	Conseil Départemental de la Loire
Mireille GARDES	Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire
Jean-François GIBERT	Loire Tourisme
Bérangère GROSBETY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Yoann LEMOINE	Office National des Forêts – Agence interdépartementale Ain-Loire-Rhône
Jacques-Henri LEPRINCE	Conservatoire Botanique National du Massif central
Jean-Pierre MARCON	Conseil Départemental de la Haute-Loire
Jérôme PEYER	Communauté d'agglomération Loire Forez
Frédéric SILVESTRE	Office National de la Chasse et la Faune Sauvage – service départemental de la Loire
	Maison du Tourisme de la Haute-Loire

Eric DUBOURGNOUX, vice-président du Parc Livradois-Forez, représentant Tony BERNARD, Président du Parc et Président du Comité de pilotage du site Natura 2000, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il remercie également Didier ARDEVOL, maire de Sauvessanges, pour son accueil, et Elodie PRINTINHAC, animatrice du Contrat Territorial de l'Ance du Nord, de sa présence.

C'est la deuxième fois que le comité de pilotage se réunit depuis que le PNRLF est chargé de l'animation du site Natura 2000. La précédente réunion, le 30 novembre 2017, avait marqué le lancement de la phase opérationnelle de mise en œuvre des actions.

A l'instar des autres sites Natura 2000, la réunion annuelle du Copil a pour objectif de faire le bilan des actions réalisées et de préparer le programme d'action de l'année à venir.

N.B. : Le diaporama présenté en séance est intégré au compte rendu et l'essentiel des échanges entre les participants est repris dans l'ordre chronologique.

Parc naturel régional Livradois-Forez

Site Natura 2000 Rivières à Moules perlières
du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon

Comité de pilotage

SAUVESSENGES
4 octobre 2018



L'Auvergne, côté soleil levant



Déroulement

- Bilan des actions 2018
- Perspectives 2019
- Questions diverses



Bilan des actions réalisées en 2018

Rappel : 4 types d'actions prévues par le Docob

- Gestion des espèces et des milieux
- Suivi et amélioration des connaissances
- Communication, sensibilisation et valorisation
- Coordination générale



Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

(Sylvain Vrignaud -malacologue)

Rappel du contexte

- Ance du Nord :
 - 6 500 individus en 1998-2001, mais tronçon le plus important hors site Natura 2000 (canal du moulin de l'Ancette, 1 800 individus)
 - Effectifs parmi les plus élevés de France avec preuves de reproduction
 - Derniers comptages réalisés en 2017 dans le cadre du Contrat Territorial (8 stations) : **des résultats alarmants -> diminution d'1 à 2/3 des effectifs**
- Arzon : 522 individus en 2016 (CEN Auvergne/ PNA Moule perlière)



Emilie ARDOUIN (PNRLF) précise que les comptages réalisés en 2017 dans le cadre du Contrat Territorial ont concerné les huit stations les plus importantes recensées par Gilbert COCHET entre 1998 et 2001.

Elodie PRINTINHAC (CCALF) explique que, sur ces 8 stations, les effectifs diminuent en allant vers l'aval et qu'ils sont mieux préservés à l'amont ; ils étaient toutefois moins importants à l'amont qu'à l'aval au début des années 2000.

Bernard RIEUX (Fédération de Pêche 42) déplore que la qualité de l'eau continue à se dégrader et que l'on trouve de moins en moins de Moules perlières.

Julien QUATRESOUS (Jeunes Agriculteurs 63) estime que la régression des Moules perlières est à pondérer car les rivières ont subi plusieurs sécheresses d'affilée et manquent sans doute d'eau et d'oxygène.

Sylvain VRIGNAUD (malacologue indépendant) explique que les enjeux sédimentaires sont très complexes et constituent sans doute un facteur prioritaire pour la conservation des Moules perlières par rapport à la qualité de l'eau, bien que si celle-ci ait aussi son importance.

Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

(Sylvain Vrignaud -malacologue)

Objectifs

→ Evaluer l'état de population de Moules perlières...

→ ... afin d'affiner les priorités de gestion



Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

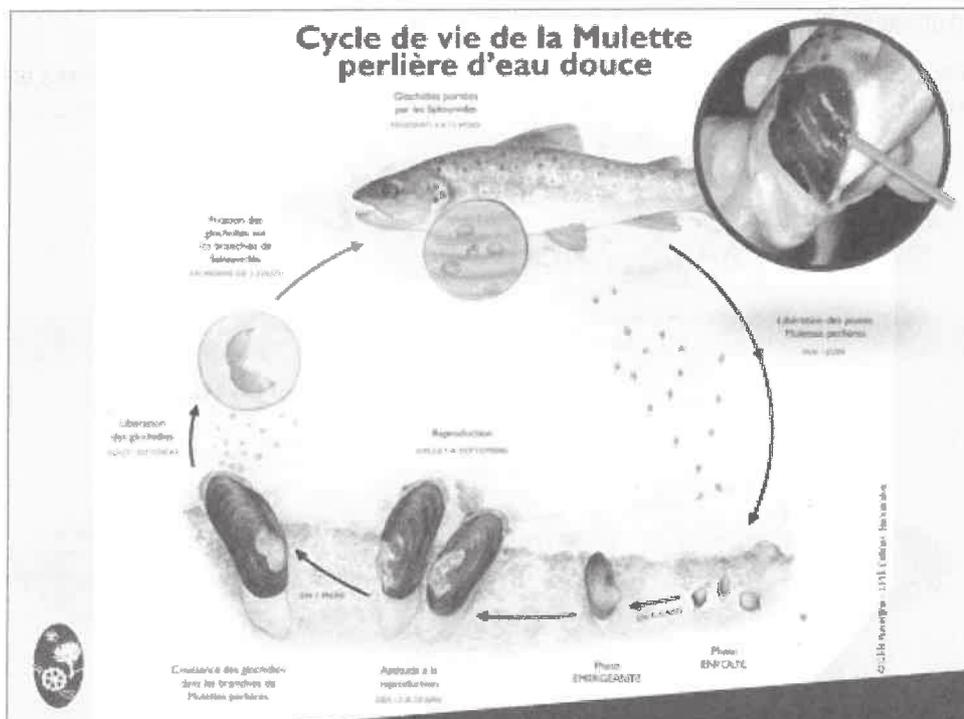
(Sylvain Vrignaud -malacologue)

Protocole

- Dénombrement par tronçons à intervalles réguliers et extrapolation entre les tronçons : tronçons de 20 m tous les 200 m (10 % de la zone d'étude)
- Comptage et classement par taille des individus (0-3 cm; 3-6 cm; >6 cm)
- Recherche des juvéniles par tamisage (6 tamisages par tronçons)
- Mesures des coquilles vides et état de dégradation (détermination de la période de mortalité)
- Pas de prospections sur les stations suivies dans le cadre du CT Ance



Sylvain VRIGNAUD explique que l'on ne connaît pas l'âge des Moules perlières présentes sur le site Natura 2000. En effet, en l'absence de jeunes individus, il est impossible d'établir une courbe de croissance. On estime que les individus mesurant entre 3 et 6 cm sont « jeunes » et âgés d'environ 15 ans, ceux inférieurs à 3 cm sont « très jeunes », et ceux supérieurs à 6 cm sont « âgés à très âgés », mais il est impossible de préciser si ceux-ci ont 60, 80 ou 100 ans.



Marc JOUBERT (mairie de Viverots) indique que peu de glochidies avaient été trouvées lors des pêches électriques réalisées dans le cadre du Contrat Territorial.

Sylvain VRIGNAUD explique que cela s'explique plutôt par le fait que les pêches électriques ont eu lieu trop tard en saison. Le problème ne vient pas du nombre de glochidies ou de truites, mais du contexte sédimentaire et du nombre de moules adultes en âge de se reproduire.

Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

(Sylvain Vrignaud -malacologue)

Après...

- 49 600 m x 2 parcourus (soit environ 100 km) en waders
- 2 paires de waders, 2 remplissages, 6 ampoules et 1 coup de soleil

	Arzon	Ance	TOTAL
Nombre de tronçons	45	203	248
Surface moyenne (m ²)	63	205	179,23
Surface totale	2 835	41 615	44 450



- Soit 6,35 fois le stade de France (le terrain de foot!)
- 1386 tamisages de 25 * 25 cm soit 87 m² tamisés



François LOCRET (sous-préfecture d'Ambert) demande si les tamisages des sédiments (cf. protocole de l'étude) ont un impact sur les jeunes.

Sylvain VRIGNAUD répond qu'effectivement les tamisages pourraient avoir un impact, mais qu'aucun juvénile n'a de toute façon été trouvé. De plus, les tamisages ont été effectués en dehors des secteurs où des moules adultes étaient visibles.

Emilie ARDOUIN complète en précisant que les tamisages ont concerné un pourcentage négligeable de la surface d'étude, engendrant des perturbations non significatives.

Michel BRAVARD, Maire de Meyderolles, rappelle le temps important passé par Gilbert COCHET pour réaliser l'inventaire complet de la population de moules perlière sur l'Ance entre 1998 et 2001.

Sylvain VRIGNAUD indique que le nombre de 6500 individus recensés à l'époque est à retenir comme étant un minimum, d'autant que Gilbert Cochet n'avait pas parcouru l'ensemble du linéaire de la rivière.

Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

(Sylvain Vrignaud -malacologue)

Premiers résultats bruts

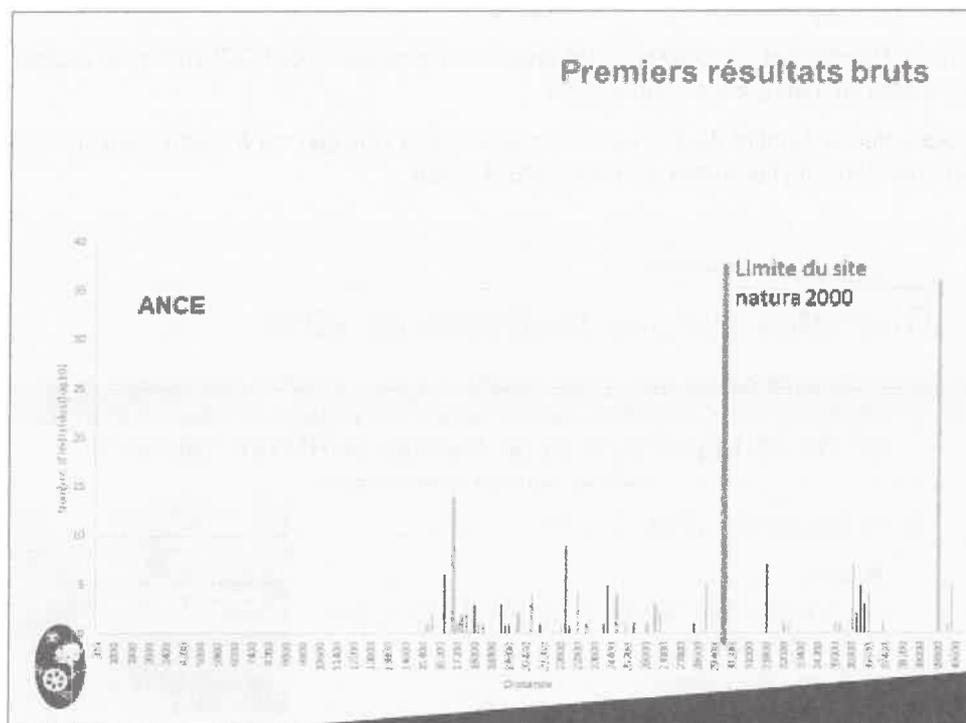
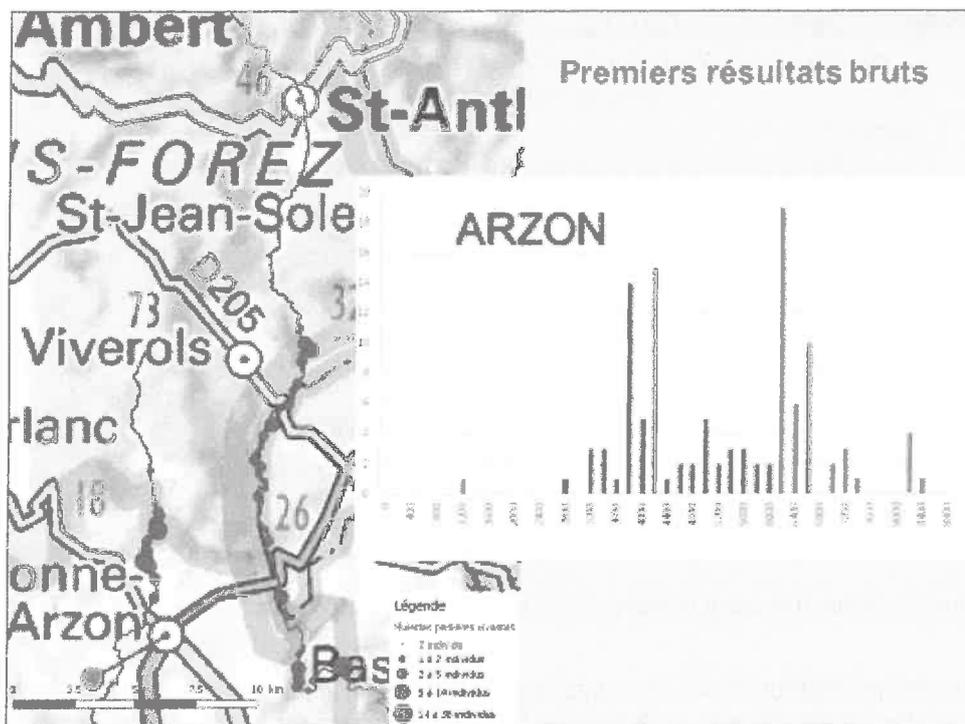
Arzon

- 111 individus vivants dont 1 de 3 à 6 cm (les autres > 6 cm)
- 6 coquilles vides

Ance

- Aucun individu entre St-Anthème et Saint-Romain
- 160 individus vivants dont 5 de 3 à 6 cm (les autres > 6 cm)
- 32 coquilles vides





Sylvain VRIGNAUD précise que les inventaires ont été réalisés entre le pont de Gagnaire à Saint-Anthème et le barrage de Passouira en Haute-Loire; la limite du site Natura 2000 étant située à Pontempeyrat (commune de Craponne-sur-Arzon).

Michel BRAVARD estime que les effectifs de Moules perlières recensés sur l'Arzon, dont la source est située sur la commune de Meyderolles, montrent que la qualité de l'eau de la rivière est encore tout à fait acceptable et que les agriculteurs ont de bonnes pratiques.

Sylvain VRIGNAUD rappelle que ces résultats sont à mettre en perspective, puisque seulement 10 % de la rivière ont été inventoriés.

Marie-Claude DUPRE (Puy-de-Dôme Nature Environnement) demande s'il y a des moules ailleurs que sur les bancs de sable.

Sylvain VRIGNAUD répond qu'il n'y a aucun élément probant pour déterminer l'habitat préférentiel de la Moule perlière. Il s'agit d'une espèce qui vit longtemps, le substrat évolue au cours de son existence. Il serait en revanche intéressant de catégoriser l'habitat des juvéniles, ce qui n'est malheureusement pas possible puisqu'il n'y a pas de jeunes.

Marie-Claude DUPRE demande quel est le problème lié aux sédiments mentionné par Sylvain VRIGNAUD.

Sylvain VRIGNAUD explique que la principale cause de la régression des Moules perlières est l'évolution sédimentaire, et plus précisément le colmatage des sédiments, vient ensuite le problème de la qualité de l'eau.

Il existe deux sortes de colmatage des sédiments :

- le colmatage physique, par apport de sédiments fins (sables, limons, argiles...)
- le colmatage biologique, qui correspond au développement d'un floc bactérien à la surface des sédiments, augmentant la charge en nutriments et empêchant l'eau de passer.

Le colmatage vient accentuer le problème de la présence de nitrates. En réalité, les nitrates ne posent pas de problèmes en tant que tels ; mais, dans un milieu colmaté et manquant d'oxygène, ils sont réduits en nitrites, qui eux, sont toxiques et létaux pour les Moules perlières. Les micro-algues, qui apparaissent si l'eau est stable, reflètent la charge en nutriments présente dans les rivières et sont davantage une conséquence du colmatage plutôt qu'une cause.

Bernard RIEUX évoque un problème de quantité d'eau. Selon lui, le nombre de crues diminue et ne permet plus aux transferts de sédiments de s'effectuer correctement, la rivière « ne se régénère plus » et le substrat se colmate. Il regrette que les extractions de sable ne soient plus autorisées dans les rivières.

Sylvain VRIGNAUD explique que le rôle de « chasse d'eau » des crues ne fonctionne que sur le colmatage bactérien. S'agissant de colmatage physique, les sédiments fins sont seulement brassés en cas de crue, puis ils se redéposent dans la rivière. Le problème, au-delà du débit de sédiments, est que la nature et la granulométrie de ces sédiments ont changé au fil du temps. Il est nécessaire de réfléchir à une échelle de temps importante sur les causes de ces évolutions, car la Moule perlière est une espèce à durée de vie très longue et sa régression a été progressive. On s'alerte toujours de la disparition d'une espèce quand il est trop tard et les causes sont à rechercher dans un passé qui nous échappe. En outre, il s'agit là d'un raisonnement global, mais il faut également réfléchir par secteur.

Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

(Sylvain Vrignaud -malacologue)

1ers résultats bruts

- Effectifs : à venir !
- Nombre d'individus sur 20 mètres le plus élevé : 37 individus
- Age des individus : Tous vieux à 6 exceptions près
- Arzon : linéaire important favorable à l'espèce
- Ance : moins favorable, aménagement de berges + ?
- Tamisage : pas de juvéniles (mais juvéniles vus sur le canal de l'Ancette dans le cadre de l'étude du Contrat Territorial)



Sylvain VRIGNAUD explique que l'analyse des résultats de l'étude reste à poursuivre, avec notamment une estimation des effectifs totaux sur les deux rivières (modélisation par autocorrélation spatiale) et surtout l'appréciation du taux de régression par rapport aux données de Gilbert COCHET, car c'est cette tendance qui est intéressante.

La belle population de 37 individus vus à Laprat (commune de Saint-Julien-d'Ance, hors site Natura 2000) incluait les cinq jeunes individus mesurant entre 3 et 6 cm recensés au cours de l'étude.

Sylvain VRIGNAUD explique que les aménagements de berges (enrochements, poteaux électriques, remblaiements...) constituent des points durs qui accentuent la pression sur le fond de la rivière, entraînant une instabilité du substrat et un déchaussement des moules.

Marc JOUBERT espère que les aménagements réalisés dans le cadre du Contrat Territorial ne sont pas défavorables à la Moule perlière.

Elodie PRINTINHAC répond qu'aucun enrochement n'est réalisé dans le cadre du Contrat.

Marie-Claude DUPRE estime que le problème de la qualité de l'eau est esquivé et qu'il est absurde de mettre la disparition de la Moule perlière sur le compte de la surpêche, alors que cette espèce n'est pas consommée par l'Homme.

Emilie ARDOUIN rappelle ce qui a été expliqué lors de la réunion précédente (cf. compte rendu de la réunion du 30 novembre 2017) : les ramassages massifs de Moules perlières ont été réalisés pour les perles et non pour la consommation humaine, et ont constitué une razzia qui a quasiment décimé les populations jusqu'au 19^{ème} siècle. Il s'agit de la cause historique et principale de l'effondrement des populations, à laquelle se sont ajoutés par la suite la destruction physique de l'habitat de l'espèce (construction de barrages, recalibrage et canalisation des cours d'eau), puis les problèmes d'eutrophisation, de colmatage et de qualité de l'eau (Gilbert Cochet, 2004).

Flora PLANCHON explique que, concernant l'enjeu de la qualité de l'eau, des actions seront menées avec les agriculteurs et les sylviculteurs.

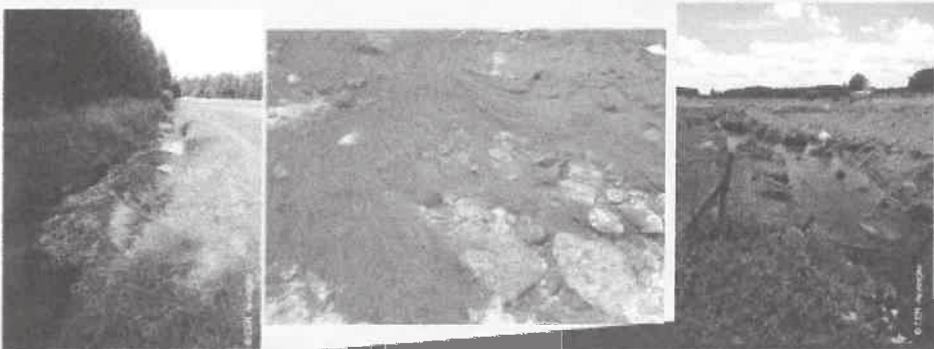
Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)
(Sylvain Vignaud -malacologue)

1ers résultats bruts

- Globalement beaucoup de colmatage par les limons et sables



Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Etude de la population de Moules perlières (phase 1)

(Sylvain Vrignaud -malacologue)

Préconisations

- Installation de pièges à sédiments
- Élevage de moules perlières
- Réalisation d'une étude pour identifier les sources des apports de sable
- Programme LIFE ? (Bretagne - Basse Normandie, Périgord-Limousin)



Sylvain VRIGNAUD présente les 1^{ères} pistes d'actions à approfondir. Il explique que les pièges à sédiments sont des caissons placés dans le fond du cours d'eau, dans lesquels tombent les sédiments et qu'il faut vider. Il s'agit d'une solution très coûteuse. Pour installer ces pièges, il faut déterminer les secteurs où l'ensablement pose problème.

Michel RAMOUSSE (Mairie de Craponne-sur-Arzon, Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme) demande si les écrevisses américaines ont un impact sur la Moule perlière.

Sylvain VRIGNAUD répond qu'il se pose également cette question. Quelques publications scientifiques existent en ce sens. Cependant, avant l'introduction des écrevisses américaines, l'Ecrevisse à pattes blanches autochtone devait elle aussi prédater la Moule perlière, à moins que les deux espèces n'aient des habitudes alimentaires différentes.

Daniel GARMY (DDT 63) demande dans quel état est l'habitat là où des Moules perlières ont été trouvées.

Sylvain VRIGNAUD répond que le milieu est colmaté partout. Il ajoute que la situation de la Moule perlière est catastrophique et que, vu l'urgence, il ne peut qu'appuyer la nécessité de mettre en place un élevage de jeunes Moules perlières.

Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Cartographie de la végétation /programme CarHab (Hors financements Natura 2000)

- Programme de cartographie nationale de la végétation innovant initié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en 2011
- Réalisation de la cartographie du PNR Livradois-Forez = 1er test sur d'importantes surfaces (282 700 ha)
- Cet outil permet d'obtenir de l'information sur les **végétations actuelles** tout en les replaçant dans un cadre d'évolution dynamique (**végétations potentielles**), à l'échelle du 1/25 000 ème
- Base de données et Système d'Information Géographique
- Objectifs :
 - Disposer d'un outil de référence en matière de connaissance
 - Déterminer des priorités d'intervention et effectuer des choix en termes de protection et de gestion
 - Valoriser les connaissances et l'outil à des fins pédagogiques



Bilan des actions réalisées en 2018

Suivi et amélioration des connaissances

Cartographie de la végétation /programme CarHab (Hors financements Natura 2000)

Stades dynamiques

Végétation forestière
potentielle



Pelouse



Prairie



Fourré



Forêt



Bilan des actions réalisées en 2018

Communication, sensibilisation et valorisation

Projet pédagogique Moule perlière (Ecole primaire de Sauvessanges)



Bilan des actions réalisées en 2018

Communication, sensibilisation et valorisation

Projet pédagogique Moule perlière (Ecole primaire de Sauvessanges)

- Découverte de l'espèce et **réalisation d'un film** en images d'animation sur le cycle de reproduction de la Moule perlière
- Accompagnement des enfants par
 - Annaig Pensec, animatrice environnement
 - Sylvain Vrignaud, malacologue - référent scientifique
 - Léa Tartière, société de production audiovisuelle Homework
- Utilisation du film pour la communication sur le site Natura 2000

Bilan des actions réalisées en 2018

Communication, sensibilisation et valorisation

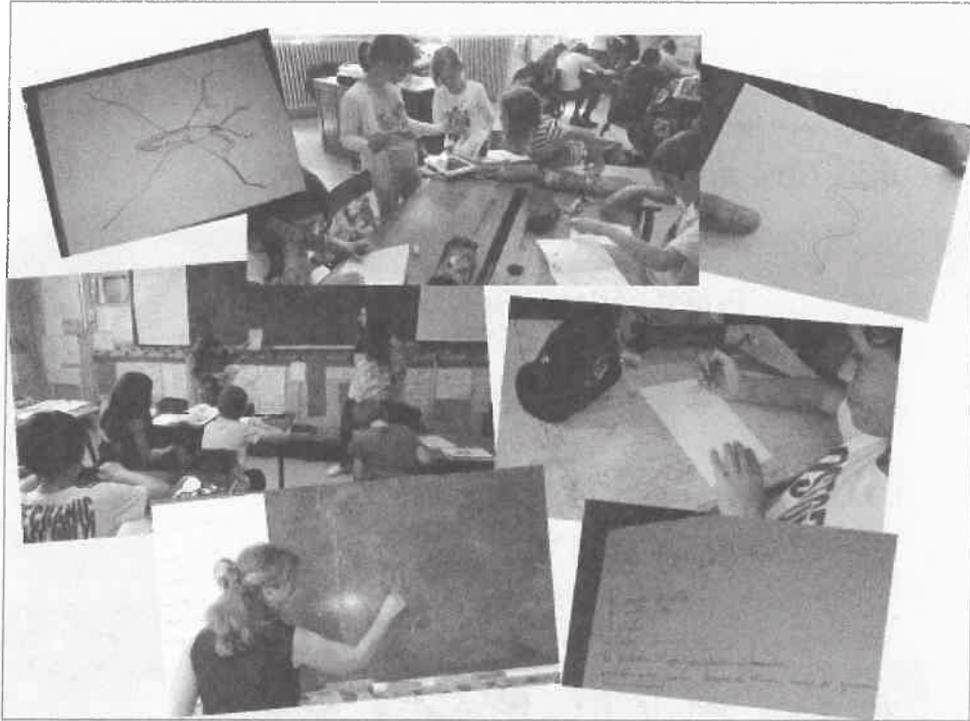
Projet pédagogique Moule perlière

(Ecole primaire de Sauvessanges)

5 séances en classe et 2 séances sur le terrain :

- Cycle de l'eau, bassin versant, espèces animales et végétales des milieux aquatiques, Natura 2000
- Découverte de la Moule perlière et de son habitat
- Cycle de reproduction de la Moule perlière, enjeux de sa préservation, présentation du projet de film d'animation
- Principe de la fabrication d'un dessin animé (avec Homework)
- Présentation du scénario et réalisation des dessins sur papier calque





Bilan des actions réalisées en 2018

Communication, sensibilisation et valorisation

Projet pédagogique Moule perlière
(Ecole primaire de Sauvessanges)



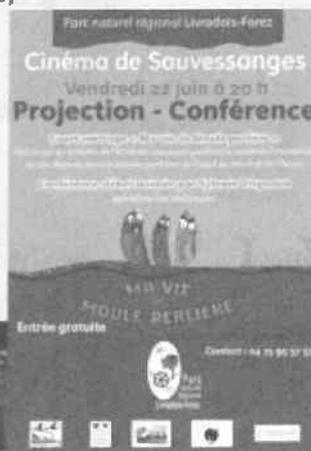
Bilan des actions réalisées en 2018

Communication, sensibilisation et valorisation

Projet pédagogique Moule perlière

(Ecole primaire de Sauvessanges)

- Projection + conférence le 22/06/2018 au cinéma de Sauvessanges
- Diffusion sur France Inter dans l'émission « La Marche de l'Histoire » le 29/08/2018
- Projection par Ciné-Parc en 10-11/2018
- Film visible et téléchargeable sur le site du Parc <http://www.parc-ivradois-forez.org/les-enfants-de-sauvessanges-realise-et-un-court-metrage-in-moule-ma-vie-de-moule-perliere/>



Emilie ARDOUIN précise que ce film s'efforce d'inclure tous les types d'acteurs concernés par le cours d'eau, sans stigmatiser personne. L'objectif est de montrer les actions favorables à la Moule perlière et qu'il serait souhaitable de mettre en place, comme la plantation de ripisylves, de haies ou l'utilisation de kits de franchissement de cours d'eau dans le cadre des travaux forestiers. Elle précise en outre que le compteur qui défile pendant le film représente le nombre d'individus de moules restants après chaque étape du cycle de reproduction : ainsi, sur 1 milliard de glochidies produites, seulement 10 deviendront des moules adultes.

Flora PLANCHON estime qu'associer les plus jeunes est un enjeu essentiel.

Michel BRAVARD ajoute que c'est une chance pour les élèves de Sauvessanges d'avoir pu participer à ce projet.

Bernard BATISSON, maire de Saint-Romain, estime que les truites ne sont pas assez nombreuses et que cela doit influencer sur la situation de la Moule perlière.

Sylvain VRIGNAUD explique que le nombre de truites n'est pas à mettre en cause, car la Moule perlière peut devenir hermaphrodite quand ses effectifs sont insuffisants.

François LOCRET demande s'il est prévu de montrer le film dans d'autres écoles du site Natura 2000.

Emilie ARDOUIN répond que le film est gratuitement mis à disposition du public et téléchargeable sur demande auprès des services du Parc. Il est également visible sur le site internet du Parc.

Bilan des actions réalisées en 2018

Communication, sensibilisation et valorisation

- Création d'une rubrique dédiée sur le site internet du Parc
- Communiqué de presse sortie terrain projet pédagogique Moule perlière
- Flyer et communiqué de presse / soirée projection « Ma vie de Moule perlière » 22/06/2018
- Envoi d'articles pour bulletins et sites internet des communes (fin 2018)



Bilan des actions réalisées en 2018

Coordination générale

- Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs
- Organisation de la réunion annuelle du Copil
- Concertation avec les partenaires et financeurs
- Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques
- Coordination avec le Contrat Territorial Ance du Nord (dont participation aux réunions du Copil et du CoTech)
- Suivi administratif et financier
- Marchés publics/prestations « Projet scolaire » et « Etude Moule perlière » (préparation et analyse des offres), demandes de subvention et de paiement, rédaction du bilan annuel, suivi des prestataires





Propositions programme d'action 2019

Suivi et amélioration des connaissances

Etude Moule perlière (phase 2) : relevé des variables environnementales

- Perméabilité, instabilité et disponibilité sédimentaire
 - Corrélation avec les résultats de la phase 1 (effectifs Moules perlières) + autres relevés (linéaire aménagé, occupation des sols...) en année 3
- ⇒ **Identifier les facteurs de la régression de la Moule perlière, évaluer leur importance, les hiérarchiser et adapter les orientations de gestion**



Propositions programme d'action 2019

Communication, sensibilisation et valorisation

- Poursuite du projet pédagogique Moule perlière auprès d'un nouvel établissement scolaire
- Rencontres des élus communaux et intercommunaux du site N2000
- Envoi d'articles pour bulletins et sites internet des communes
- Mise à jour de la rubrique dédiée sur le site internet du Parc



Propositions programme d'action 2019

Coordination générale

Coordination, animation et suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs

Réunion annuelle du Copil – automne 2019 (bilan 2019 – programmation 2020)

Concertation avec les partenaires et financeurs

Assistance à évaluation d'incidences, veille écologique, cohérence des politiques publiques

Accompagnement des porteurs de projets, information, réponse aux sollicitations, coordination avec le Contrat Territorial Ance du Nord...

Suivi administratif et financier

Marchés publics/ prestations « Projet scolaire » et « Etude Moule perlière », demandes de subvention et de paiement, rédaction du bilan annuel, suivi des prestataires



Propositions programme d'action 2019

Gestion des milieux et des espèces

Accompagnement pour l'adhésion à la charte N2000 et montage de contrats N2000 suivant opportunités

Trois outils basés sur le volontariat et la libre-adhésion

Contrats Natura 2000



Charte Natura 2000



(Mesures Agro-Environnementales)

Propositions programme d'action 2019

Gestion des milieux et des espèces

Contrat Natura 2000

Aide technique et financière (100 %) pour des travaux de restauration et d'entretien (propriétaires privés, collectivités)

(restauration de ripisylves, prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif, mise en œuvre de régénérations dirigées, débroussaillage, plantation de haies...)

Charte Natura 2000

Guide des pratiques favorables à la biodiversité du site Natura 2000 concernée, exonération de la taxe foncière sur le non-bâti

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Accompagnement financier des exploitations (maintien ou évolution vers des pratiques favorables à l'environnement)



Emilie ARDOUIN explique que le périmètre restreint de ce site Natura 2000 linéaire ne permettra pas de proposer des Mesures Agro-Environnementales aux agriculteurs (impossibilité d'atteindre le plancher de 300 €/ ha/ an permettant l'éligibilité des dossiers).

Flora PLANCHON indique que les plantations de haies ou de ripisylves peuvent être financées dans le cadre de contrats Natura 2000, y compris sur les surfaces agricoles, à condition de sortir les surfaces concernées de la déclaration PAC.

François LOCRET s'interroge sur l'avenir du Contrat Territorial de l'Ance du Nord.

Elodie PRINTINHAC répond que l'Agence de l'Eau s'est engagée à subventionner la mise en œuvre du Contrat pendant toute sa durée. Cependant, les taux de financement varient à chaque programmation.

Eric DUBOURGNOUX ajoute qu'ils vont a priori diminuer lors de la prochaine programmation.

Elodie PRINTINHAC précise que le principal problème viendra du non-renouvellement annoncé des Contrats Territoriaux sur les secteurs où les masses d'eau sont en bon état, ce qui est le cas de l'Ance du Nord.

Marie-Claude DUPRE demande de quand date la désignation du site Natura 2000 de l'Ance du Nord et de l'Arzon.

N.B. A l'origine, le site Natura 2000 « Rivière à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » faisait partie d'un site Natura 2000 linéaire régional plus vaste intitulé « Rivières à Moules perlières », qui incluait plusieurs cours d'eau dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire, et qui a été redécoupé ensuite en plusieurs sites.

La Commission Européenne a défini un processus en plusieurs étapes pour la désignation des sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats ». Le site de l'Ance et de l'Arzon a fait l'objet d'une proposition de Site d'Intérêt Communautaire le 31/05/2016. Il a été retenu par la Commission pour figurer sur la liste des Sites d'Intérêt Communautaire le 12/12/2017, mais il n'a pas encore été désigné par celle-ci comme Zone Spéciale de Conservation (Source : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8302039>).

Michel BRAVARD estime qu'il est nécessaire d'inciter au recul de résineux dans le cadre de la réglementation des boisements ou de leur révision.

Flora PLANCHON explique que, dans les zones de boisement libre, la réouverture doit être compensée, alors que, dans les zones à reconquérir, les ouvertures peuvent être réalisées sans compensation et sans demande d'autorisation.

Emilie ARDOUIN ajoute qu'en 2018, le Parc a été sollicité pour rendre un avis sur plusieurs projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site Natura 2000 de l'Ance et de l'Arzon, dont le projet de réglementation de boisements de la commune de Saint-Clément-de-Valorgue. Le Parc a recommandé d'adopter une réglementation de boisements favorisant le maintien de la qualité hydromorphologique du cours d'eau (recul des plantations à 6 m, restauration de la ripisylve), en proposant le classement en boisements réglementés ou à reconquérir des secteurs forestiers situés en bordure de cours d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, **Eric DUBOURGNOUX** lève la séance et remercie les participants à ce comité de pilotage.



